Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260626-202647-DE

DELIBERATION
Délibération portant création d'un emploi saisonnier
COMMUNE HOEDIC

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation 15 juin 2026 Date d'affichage Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 10 - votants : 10	L'an deux mil VINGT CINQ, le 22 juin Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. CHIFOLEAU Jean-Luc Maire. Etaient présents: MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc.. ALLANIC Christian. DESTREHEM Hadrien. LEMOINE Michel. LE SCOARNEC Goustan MMES. MOISDON Emilie BLANCHET Véronique. CHERON Béatrice. LE PALMEC Valérie. MALAMITSAS Véronique. Absents : BLANCHET Julien. Formant la majorité des membres en exercice A été élue secrétaire : M. DESTREHEM Hadrien

L'autorité territoriale explique au conseil que :

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de la reprise de la gestion du gite d'étape
Il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'adjoint animation territorial à temps complet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- **Décide** de créer un emploi saisonnier d'adjoint animation territorial à compter du 1er juillet 2026 ;
- **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine ;
- **Décide** que la rémunération sera basée sur l'IB 366
- **Modifie** le tableau des emplois permanents de la commune tel qu'annexé à la présente délibération,
- **Charge** l'autorité d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion
- **Habilite** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

Fait et délibéré à Hoëdic le 22 juin 2026
Pour copie conforme à Hoëdic le 23 juin 2026

Le Maire,

MAIRIE DE HOEDIC (MORBIHAN)